

# Plan France Relance :

## les mesures concernant les entreprises

Document pratique à destination des intercommunalités

Décembre 2020

# COMPÉTITIVITÉ

Les mesures consacrées à la compétitivité des entreprises

# Baisse des impôts de production

Fiscalité des entreprises

**AdCF**  
INTERCOMMUNALITÉS  
DE FRANCE

- Quelles mesures ?
  - Baisse de 50 % de la CVAE (suppression de la part régionale)
  - Réduction de moitié des impôts fonciers des établissements industriels (TFPB, CFE)
  - Abaissement du taux de plafonnement de la CET en fonction de la PVA ramenée de 3 à 2 %
- Pour quelles entreprises ?
  - TPE, PME, ETI sur l'ensemble du territoire



Impôts au titre de  
l'année 2021



Ministère de l'économie  
et des finances

## Label relance

Renforcement des  
fonds propres des  
TPE/PME et ETI (1)

**AdCF**  
INTERCOMMUNALITÉS  
DE FRANCE

- Quelles mesures ?
  - Création d'un label "relance" : identifier les placements financiers les plus pertinents afin d'orienter l'épargne patiente vers le financement de long terme des TPE/PME
- Pour quelles entreprises ?
  - TPE, PME, ETI sur l'ensemble du territoire



Jusqu'au 31 décembre  
2022



- [Présentation du label](#)
- [label-relance@dgtresor.gouv.fr](mailto:label-relance@dgtresor.gouv.fr)

## Prêts participatifs et obligations soutenus par l'État

Renforcement des  
fonds propres des  
TPE/PME et ETI (2)

**AdCF**  
INTERCOMMUNALITÉS  
DE FRANCE

- Quelles mesures ?
  - Dispositif de prêts participatifs ou d'obligations soutenus par l'État, permettant de générer entre 10 et 20 Md€ de quasi-fonds propres pour les projets d'investissement des entreprises françaises
- Pour quelles entreprises ?
  - Les entreprises de taille petite, moyenne et intermédiaire ayant des perspectives de développement mais dont la structure de bilan a été affaiblie par la crise.



Début 2021



Bpifrance

## Prêt croissance TPE

Renforcement des  
fonds propres des  
TPE/PME et ETI (3)

**AdCF**  
INTERCOMMUNALITÉS  
DE FRANCE

- Quelles mesures ?
  - Offre de prêts de 10.000 à 50.000 € sans garantie ni caution personnelle, par Bpifrance et en partenariat avec les régions, sur une durée jusqu' à 5 ans :
    - Pour les investissements immatériels (digitalisation, mise aux normes, dépenses liées au respect de l'environnement, sécurité, recrutement et formation, frais de prospection, dépenses de publicité et de marketing)
    - Pour les investissements corporels ayant une faible valeur de gage (travaux d'aménagement, matériel conçu ou réalisé par l'entreprise pour ses besoins propres, matériel informatique, l'augmentation du BFR générée par le projet de développement)
- Pour quelles entreprises ?
  - Les TPE et entreprises individuelles de plus de 3 ans à compter de leur immatriculation au RCS, comptant entre 3 et 50 salariés



À partir du  
1<sup>er</sup> trimestre 2021



[Les contacts régionaux  
de Bpifrance](#)

## Garantie de fonds propres Bpifrance

Renforcement des fonds propres des TPE/PME et ETI (4)

**AdCF**  
INTERCOMMUNALITÉS  
DE FRANCE

- Quelles mesures ?
  - Mécanisme de garantie de fonds propres aux véhicules d'investissement afin de garantir les investissements réalisés dans les PME françaises
- Pour quelles entreprises ?
  - Tous les véhicules d'investissement structurés sous la forme de fonds de capital-risque : fonds professionnels de capital-investissement (FPCI), sociétés à capital risque (SCR) ou sociétés d'investissement de *business angels* (SIBA)



2021



- [La page dédiée sur le site de Bpifrance](#)
- Contacts mails :  
[olivier.lacroux@bpifrance.fr](mailto:olivier.lacroux@bpifrance.fr)  
[gregoire.mongin@bpifrance.fr](mailto:gregoire.mongin@bpifrance.fr)

# Fonds d'investissement pour le nucléaire

Industrie nucléaire (1)



- Quelles mesures ?
  - Fonds d'investissement pour consolider l'actionnariat et accompagner les augmentations de capital des entreprises de la filière.
- Pour quelles entreprises ?
  - PME et ETI possédant un savoir-faire important pour l'industrie nucléaire française



Modalités définies  
début 2021



[Site du Conseil national  
de l'industrie](#)

## Soutien à la modernisation industrielle et renforcement des compétences de la filière nucléaire

Industrie nucléaire (2)



- Quelles mesures ?
  - Subventionnements :
    - Du développement et du renforcement des compétences de la filière nucléaire (initiatives de formation et d'excellence de la filière dans les métiers critiques)
    - De la modernisation industrielle des entreprises de la filière nucléaire et le soutien à des projets de relocalisation (projets d'au moins 200.000 €)
- Pour quelles entreprises ?
  - Les entreprises de la filière nucléaire française, notamment les PME et ETI



- Volet compétences : modalités définies début 2021
- Volet modernisation : AAP ouvert jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021



- Volet compétences : [Comité stratégique de la filière nucléaire](#)
- Volet modernisation : candidater à l'AAP sur [le site Bpifrance](#)
- [La DIRECCTE de votre région](#)

## Plan de soutien à l'export



- Quelles mesures ?
  - Soutien financier aux PME-ETI dans leurs démarches de prospection à l'export :
    - Renforcement des moyens de l'assurance-prospection
    - Chèque-relance export : soutien financier aux PME-ETI achetant des prestations de projections à l'export (50 % des frais de participation à un salon international ou à l'achat d'une prestation de projection collective ou individuelle)
    - Chèque relance VIE : 5000 € pour l'envoi en mission d'un VIE par une PME-ETI
    - Doublement de l'enveloppe du Fonds d'études et d'aide au secteur privé (FASEP) : financement d'études pour des infrastructures et des démonstrateurs pour des technologies innovantes
    - Mise en place d'une veille-information sur les marchés, personnalisée et gratuite pour les exportateurs
    - Financement des projets grâce à l'appui contra-cyclique des financements export
- Pour quelles entreprises :
  - Chèque relance export, le chèque relance VIE et l'assurance-prospection : PME et ETI
  - Autres mesures : toutes les autres entreprises



- FASEP, assurance-prospection, chèque relance-export : déjà disponibles
- Autres mesures : à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021



- [assurance-export@bpifrance.fr](mailto:assurance-export@bpifrance.fr)
- [Dossier chèque-relance export](#)
- [Chèque relance VIE](#) (ou 0810 659 659)
- [Site FASEP](#) ou [aide-projet@dgtresor.gouv.fr](mailto:aide-projet@dgtresor.gouv.fr)

## Préservation de l'emploi de R&D

Souveraineté  
technologique (1)

**AdCF**  
INTERCOMMUNALITÉS  
DE FRANCE

- Quelles mesures ?
  - Prise en charge de la rémunération des personnels de R&D des entreprises mis à disposition de laboratoires publics de recherche ou en formation doctorale.
  - Prise en charge la rémunération de jeunes diplômés et jeunes docteurs embauchés en CDD par un laboratoire public de recherche et mis à disposition des entreprises.
- Pour quelles entreprises ?
  - Toutes les entreprises ayant une activité de R&D et qui ne sont pas en situation de difficulté financière avérée



Du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au  
31 décembre 2022  
(31 décembre 2024 pour les  
doctorats industriels)



- [Agence nationale de la recherche](#)
- [Association nationale recherche et technologie \(ANRT\)](#)

Relocalisation :  
sécuriser nos  
approvisionnements  
stratégiques

Souveraineté  
technologique (2)

**AdCF**  
INTERCOMMUNALITÉS  
DE FRANCE

- Quelles mesures ?
  - Cinq appels à projets pour le soutien à l'investissement de certaines filières et chaînes de valeur stratégiques : produits de santé, intrants critiques pour l'industrie, électronique, agroalimentaire, télécommunications
  - Renforcement des outils capitalistiques à l'industrialisation des projets de relocalisations »
- Pour quelles entreprises ?
  - Toutes les entreprises des secteurs concernés



Nouveaux AAP ouverts  
jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021



[entreprises.gouv.fr](https://entreprises.gouv.fr)

## Relocalisation : projets industriels dans les territoires

Souveraineté  
technologique (3)

**AdCF**  
INTERCOMMUNALITÉS  
DE FRANCE

- Quelles mesures ?
  - Soutien aux investissements à dimension industrielle, susceptibles de démarrer rapidement et ayant des retombées socio-économiques fortes pour le territoire
  - Par exemple : création de sites industriels, extension ou modernisation d'outils productifs, de plateaux techniques de formation professionnelle, de plateformes de services aux industriels...
- Pour quelles entreprises ?
  - Toutes les entreprises industrielles sur l'ensemble du territoire, présentant un projet d'au moins 200.000 € sur 2 ans



Dispositif ouvert du 1<sup>er</sup>  
septembre 2020 jusqu'à  
épuisement des fonds



- Processus régionalisé  
(préfecture de région,  
conseil régional)
- Bpifrance :  
[relance.projets-  
territoriaux@bpifrance.fr](mailto:relance.projets-territoriaux@bpifrance.fr)

# Innovier pour la résilience de nos modèles économiques

Programme d'investissements d'avenir (PIA4)



- Quelles mesures ?
  - Soutien aux investissements d'innovation dans des secteurs d'avenir stratégiques, notamment :
    - la cybersécurité
    - les technologies quantiques
    - la santé (biotechnologies, domotique...), [notamment des financements à destination des éditeurs de logiciel de santé](#)
    - industries culturelles et créatives (innovation technologique, création et diffusion numériques, convergence de modèles d'affaires)
- Quelles entreprises ?
  - Toutes les entreprises des secteurs concernés sur l'ensemble du territoire



De fin 2020 à fin 2021



- [Contacts en fonction des guichets et AAP](#)
- [Le site dédié au PIA4](#)

[Plus de détails sur le PIA4](#)

## Soutien aux entreprises innovantes

Programme d'investissements d'avenir (PIA4)



- Quelles mesures ?
  - Financements de projets de recherche et développement pour couvrir le risque qui leur est inhérent. Notamment :
    - Aides à l'innovation de Bpifrance : startups deep tech, travaux de recherche industrielle et/ou de développement expérimental...
    - Concours d'innovation à destination des startups et PME innovantes et fortement technologiques dans le numérique, la santé, les mobilités durables, les énergies renouvelables...
    - Soutien aux projets structurants de R&D dans tous les secteurs (accompagnement de projets collaboratifs associant grandes entreprises avec PME/ETI)
- Quelles entreprises ?
  - Toutes les entreprises sur l'ensemble du territoire



2020-2021



- [Contacts en fonction des guichets et AAP](#)
- [Le site dédié au PIA4](#)

[Plus de détails sur le PIA4](#)

# Aides France Num pour la transformation numérique

Numérisation des TPE,  
PME et ETI (1)



- Quelles mesures ?
  - Diagnostics numériques gratuits et plans d'action
  - Formations-actions animées par des experts
  - Campagne grand public de sensibilisation
  - Formation MOOC en ligne « Ma TPE a rendez-vous avec le numérique »
  - Prêts France Num garantis par l'État et la Commission
- Pour quelles entreprises ?
  - TPE et PME sur l'ensemble du territoire
  - Prêts France Num : entreprises de moins de 50 salariés ayant au moins 3 ans d'existence légale et un projet de transformation numérique avec de l'investissement immatériel



- Fin 2020 : diagnostics gratuits, et premiers prêts
- Janvier 2021 : campagne de sensibilisation et début des formations



- [francenum.gouv.fr](https://francenum.gouv.fr)
- [Réseau d'expert France Num dans chaque Région](#)

## Dispositif « IA Booster »

Numérisation des TPE,  
PME et ETI (2)

**AdCF**  
INTERCOMMUNALITÉS  
DE FRANCE

- Quelles mesures ?
  - Aide pour la maîtrise et la diffusion numérique : dispositif innovant d'accompagnement des PME et des ETI dans leur transformation numérique grâce à des technologies d'intelligence artificielle.
  - Accompagnement de la phase d'audit au choix de la solution et son implémentation.
- Pour quelles entreprises ?
  - Toutes les PME et ETI sur l'ensemble du territoire, à condition qu'elles présentent un niveau minimal de maturité numérique.



- Phase d'expérimentation fin 2020
- Généralisation en 2021



[Direction générale des entreprises](#)

## Aide à l'investissement de transformation vers l'industrie du futur

Numérisation des TPE, PME et ETI (3)



- Quelles mesures ?
  - Subvention pour l'acquisition d'un bien inscrit à l'actif immobilisé et affecté à une activité industrielle pour soutenir la montée en gamme des PME et ETI industrielles par la diffusion du numérique et l'adoption des nouvelles technologies (40 % pris en charge).
  - Exemples de domaines : fabrication additive, robotique, réalité virtuelle ou augmentée, logiciels de conception, contrôle non destructif...
- Pour quelles entreprises ?
  - Toutes les PME et ETI industrielles qui réalisent un investissement de transformation vers l'industrie du futur



- Guichet ouvert jusqu'au 31 décembre 2020
- Dispositif reconduit en 2021 et en 2022



- [Guichet de l'ASP](#)
- [industriedufutur@asp-public.fr](mailto:industriedufutur@asp-public.fr)

## Professionnalisation des organisations de producteurs

Production agricole



### • Quelles mesures ?

- Volet « formation » : offres de formation sur la base d'un cahier des charges précis permettant aux participants d'acquérir des compétences juridiques, économiques et une formation pratique à la négociation. À destination des dirigeants d'OP.  
Assuré par VIVEA (fonds d'assurance formation des actifs non-salariés agricoles).
- Volet « aide à l'investissement » : financement des outils et services nécessaires à la mission de négociation collective des OP.

### • Pour quelles entreprises ?

- Toutes les organisations de producteurs reconnues au titre du règlement européen dit « organisation commune de marché » (OCM).



Dès début 2021



- [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr)
- Demandes d'aide sur le site de [FranceAgriMer](#) (pas encore lancé)
- Ministère de l'Agriculture

# Modernisation de la première et seconde transformation du bois

Industrie sylvicole



- Quelles mesures ?
  - Soutenir les projets d'investissements des industriels de la transformation du bois afin d'accompagner la montée en capacité et la modernisation des process industriels.
  - Divers outils d'accompagnement financiers seront mis en œuvre.
- Pour quelles entreprises ?
  - TPE, PME dont l'activité principale concerne la première transformation du bois d'œuvre.



Déploiement des outils  
début 2021



- [Votre DRAAF](#)
- Bpifrance

## Plan de soutien à la filière musicale

Culture : création et diffusion artistiques (1)



- Quelles mesures ?
  - Dotation de 200 millions d'euros au Centre national de la Musique pour soutenir les entreprises de la filière
  - Objectifs : assurer la sauvegarde des structures, tout en basculant vers une logique d'investissements dans les projets et productions à venir
- Pour quelles entreprises ?
  - Toutes les entreprises en lien avec la filière musicale : producteurs de spectacle, salles, de spectacle, festivals, éditeurs musicaux, producteurs phonographiques, diffuseurs, disquaires, éditeurs de service de musique en ligne, créateurs (auteurs compositeurs), etc.



À partir de janvier 2021  
pour deux ans



Demande de soutien à adresser au [CNM](#)

## Fonds d'urgence pour le Spectacle Vivant non musical (FUSV 2)

Culture : création et  
diffusion artistiques (2)

**AdCF**  
INTERCOMMUNALITÉS  
DE FRANCE

- Quelles mesures ?
  - Fonds de 10 millions d'euros pour accompagner la reprise de l'activité des théâtres, producteurs et compagnies privés
  - Financement d'une part des charges fixes (hors masse salariale), ou d'un pourcentage du coût des cessions annulées
- Pour quelles entreprises ?
  - Théâtres privés en lieux fixes, producteurs et tourneurs privés, et compagnies non ou très peu subventionnées



Janvier à  
décembre 2021



- [Page dédiée au FUSV pour faire une demande](#)
- [ASTP \(Association pour le soutien du théâtre privé\)](#)

## Relance de la programmation des institutions du spectacle vivant en région

Culture : création et diffusion artistiques (3)



- Quelles mesures ?
  - Fonds de 30 millions d'euros pour relancer la programmation de spectacles vivants sur l'ensemble du territoire :
    - Renforcement du financement des institutions de spectacle vivant en région (aides au financement de nouvelles créations, à la co-production et à la diffusion de spectacles, à l'allongement des séries de spectacles, au financement des déplacements en tournées)
    - Soutien aux résidences d'artistes et aux festivals
- Pour quelles entreprises ?
  - Institutions labellisées du spectacle vivant, résidences d'artistes, équipes artistiques, organisateurs de festivals



Janvier 2021 à  
décembre 2022



Demandes de  
subventions auprès de  
[votre DRAC](#)

# Plan pour la relance du secteur vivant musical en région

Culture : création et diffusion artistiques (4)

**AdCF**  
INTERCOMMUNALITÉS  
DE FRANCE

- Quelles mesures ?
  - Fonds de 30 millions d'euros pour la relance du spectacle vivant musical au niveau des territoires :
    - Mise en œuvre de programmations ambitieuses, financement de nouvelles créations musicales, reprise d'activité des créateurs, des ensembles et orchestres, des lieux et des festivals musicaux
    - Relance de l'emploi des équipes artistiques notamment grâce à des résidences
    - Moyens supplémentaires aux tiers-lieux, aux festivaux et au groupement d'intérêt public « Cafés Culture »
- Pour quelles entreprises ?
  - Les acteurs du spectacle vivant : ensembles, orchestres, labels et lieux, festivals



Janvier 2021 à  
décembre 2022



Demandes de  
subventions auprès de  
[votre DRAC](#)

## Fonds de transition écologique pour les institutions de la création en région

Culture : création et diffusion artistiques (5)

**AdCF**  
INTERCOMMUNALITÉS  
DE FRANCE

- Quelles mesures ?
  - Fonds de 20 millions d'euros pour accélérer la rénovation des équipements artistiques obsolètes et énergivores des institutions en région
  - Objectifs : favoriser la remise aux normes et la transition écologique des bâtiments, accélérer les investissements dans la transition numérique des salles de spectacle et des lieux d'exposition d'arts visuels
- Pour quelles entreprises ?
  - Institutions de la création en région (institutions labellisées, et autres lieux de création et de diffusion)



Janvier 2021 à  
décembre 2022



Demandes de  
subventions auprès de  
[votre DRAC](#)

## Soutien à l'export en améliorant la découvrabilité des contenus

Culture : création et  
diffusion artistiques (6)

**AdCF**  
INTERCOMMUNALITÉS  
DE FRANCE

- Quelles mesures ?
  - Améliorer la disponibilité des contenus culturels en ligne et leur capacité à être repéré parmi un vaste ensemble d'autres contenus :
    - Organisation d'un séminaire professionnel
    - Mise en place d'une formation en ligne à destination des professionnels
    - Financement de projets innovants pour favoriser l'exploitation par des entreprises privées des métadonnées culturelles des établissements publics (appel à projets)
    - financement de projets entre acteurs culturels et entreprises pour exploiter les données d'usage (appel à projets)
    - état des lieux visant à identifier les contenus non disponibles en ligne et les barrières à la mise en ligne pour chaque catégorie.
- Pour quelles entreprises ?
  - Tous les acteurs numériques œuvrant dans le champ culturel



2021 et 2022



Des formulaires de  
candidature  
ultérieurement mis en  
ligne sur le [site du  
Ministère de la Culture](#)

## Soutien des artistes fragilisés par la crise

Culture : soutien à l'emploi artistique (1)

**AdCF**  
INTERCOMMUNALITÉS  
DE FRANCE

- Quelles mesures ?
  - Fonds d'urgence spécifique de solidarité pour les artistes et les techniciens du spectacle (FUSSAT) : accompagnement des artistes et techniciens les plus fragilisés, non couverts par le dispositif de l'année blanche pour l'intermittence
  - Soutien aux créateurs et aux lieux d'exposition dans le domaine des arts visuels
- Pour quelles entreprises ?
  - Artistes et techniciens du spectacle vivant n'entrant pas dans le champ d'éligibilité des dispositifs aménagés spécifiquement pour les intermittents
  - Artistes et créateurs dans le domaine des arts visuels, et galeries d'art contemporain



Janvier 2021 à  
décembre 2022



- [Demande d'aide sur le site d'AUDIENS au titre du FUSSAT](#)
- Artistes, créateurs et galeries : [demande auprès du Centre national des arts plastiques](#)

# Programme exceptionnel de commandes artistiques

Culture : soutien à  
l'emploi artistique (2)

**AdCF**  
INTERCOMMUNALITÉS  
DE FRANCE

- Quelles mesures ?
  - Grand plan de commandes artistiques à destination de toutes les disciplines, des arts visuels au spectacle vivant, en passant par la littérature, le cinéma, l'architecture et les métiers d'art
  - Protocoles privilégiant les initiatives de la société civile et partenariats avec les collectivités et les acteurs privés
  - 4 appels à projets thématiques
- Pour quelles entreprises ?
  - Artistes, collectifs, auteurs, associations, sociétés, établissements publics ou collectivités, spécifiquement les jeunes créateurs



De janvier 2021 à  
mai 2022



En cours de définition

## Soutien à la filière Presse

Culture : consolidation et modernisation des filières culturelles stratégiques (1)

**AdCF**  
INTERCOMMUNALITÉS  
DE FRANCE

- Quelles mesures ?
  - [Modernisation du fonds stratégique pour le développement de la presse \(FSDP\)](#) : augmentation des crédits alloués pour encourager la transition écologique du secteur, mieux soutenir les projets de modernisation, et inciter plus généralement à l'innovation de tous les acteurs de la presse.
  - [Soutien renforcé aux diffuseurs de presse](#) : subventions directes, accordée sous certaines conditions aux diffuseurs qui souhaitent rénover leur espace de vente ou optimiser leur gestion des produits de presse.
- Pour quelles entreprises ?
  - FSDP : Éditeurs de presse et agences de presse
  - Soutien aux diffuseurs de presse : kiosques à journaux, diffuseurs spécialistes en petite superficie, autres diffuseurs de presse



En cours d'application



- FSDP : [formulaire de demande et informations et adresse mail dédiée](#)
- Soutien aux diffuseurs de presse : [Formulaires de demande](#)

## Soutien à la filière Livres

Culture : consolidation et modernisation des filières culturelles stratégiques (2)

**AdCF**  
INTERCOMMUNALITÉS  
DE FRANCE

- Quelles mesures ?
  - [Modernisation des librairies](#) :
    - Subventions pour des travaux de rénovation (honoraires et études compris)
    - Subventions pour l'acquisition de mobilier, matériels, équipements informatiques notamment pour la vente à distance
  - [Jeunes en librairies](#) : dispositifs sur appels à projet auprès des collèges et lycées en Nouvelle Aquitaine et Hauts-de-France, qui pourra être étendu. Notamment la distribution de chèques-lire
- Pour quelles entreprises ?
  - Librairies



- Modernisation des librairies : en cours (dispositif pour la vente en ligne élaboré en 2021)
- Jeunes en librairies : calendrier propre à chaque région



- Modernisation des librairies : [demande d'aide sur le site du CNL](#)
- Jeunes en librairies : [votre DRAC](#)

## Soutien à la filière Cinéma et audiovisuelle

Culture : consolidation  
et modernisation des  
filiales culturelles  
stratégiques (3)

**AdCF**  
INTERCOMMUNALITÉS  
DE FRANCE

### • Quelles mesures ?

- Production cinématographique : fonds d'indemnisation, aides, report d'échéances
- Industries techniques du cinéma et de l'audiovisuel : financements exceptionnels sous la forme d'appels à projets en faveur des studios de tournage, de la production numérique, du développement durable, du travail à distance, de la promotion de l'attractivité internationale
- Auteurs et talents d'avenir :
  - programme d'auteur (bourse et accompagnement d'un an)
  - appel à projets dédié à des équipes de jeunes diplômés (couple auteur / producteur)
  - renforcement des soutiens du CNC aux formats courts et nouveaux formats
- Distribution : aides, reports d'échéances, minima garantis
- Exploitation : aides et subventions divers
- Exportation : soutien automatique à l'export cinéma et audiovisuel
- Patrimoine et édition vidéo : bonification de l'aide sélective à l'édition vidéo physique



En cours, au moins  
jusqu'à 2020



Centre national du  
cinéma et de l'image  
animée

## Appel à projets « Quartiers Culturels Créatifs »

Culture : consolidation  
et modernisation des  
filières culturelles  
stratégiques (4)

**AdCF**  
INTERCOMMUNALITÉS  
DE FRANCE

### • Quelles mesures ?

- Soutien à la la création et au développement d'espaces dédiés à la culture, pour fédérer et animer les équipements culturels (bibliothèques, médiathèques, salles de spectacles, musées, cinéma, etc.) et les commerces culturels (librairies, disquaires, galeries, diffuseurs de presse) :
  - Dispositif d'accompagnement dédié aux professionnels de la culture (entrepreneurs, artisans et artistes) de type pépinière d'entreprises, incubateur ou espace de coworking
  - Espace ouvert au public qui accueillerait des expositions temporaires, boutiques éphémères, ateliers de création pour adultes et enfants animés par des artistes et artisans locaux
  - Mise à disposition de locaux commerciaux à loyer modéré pour la création de commerces culturels de proximité

### • Pour quelles entreprises ?

- Porteurs de projets publics ou privés (collectivités, associations, structures d'accompagnement)
- Entreprises accompagnées au sein de ces structures, commerces culturels ayant vocation à s'y implanter



Dès janvier 2021



- Ministère de la Culture
- [Votre DRAC](#)

[Plus de détails sur cette mesure sur le site du Ministère de l'Économie](#)

## Renforcement de l'intervention en garantie de l'IFCIC

Culture : financement des entreprises culturelles



- Quelles mesures ?
  - Accès au crédit pour les entreprises culturelles, par le réabondement des 2 fonds de garantie de l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC)
  - Dossier de demande de garantie constitué et transmis par la banque à l'IFCIC
- Pour quelles entreprises ?
  - Toutes les entreprises des secteurs couverts par le ministère de la Culture et par le CNC



Outil permanent mis à disposition des banques et des entreprises culturelles



[Site de l'IFCIC](#)

## Mobilisation du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA4)

Culture : consolidation et modernisation des filières culturelles stratégiques (5)



- Quelles mesures ?
  - Subventions sous forme d'appels à projets et interventions en fonds propres
  - Objectifs : encourager l'adaptation des acteurs culturels à l'évolution des attentes et des usages des Français, renforcer leur positionnement à l'international, favoriser l'émergence de modèles innovants (notamment dans le champ numérique) et en faire des vecteurs de vitalité et de rayonnement
- Pour quelles entreprises ?
  - Les entreprises culturelles



Dès 2021, sur cinq ans



- [Site consacré au PIA](#)
- [Direction générale des médias et des industries culturelles](#) - Ministère de la Culture